

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PROVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

83/033 du 19/01/1983

DECRET N° /MTPS/DGTFP/DFP.22025/T.B
portant intégration et nomination de Mon-
sieur VANGUI ELAU Casimir, Instituteur
contractuel dans les cadres de la catégorie
A, hiérarchie I des Services Sociaux
(Enseignement).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

V I S A S :

Vu la constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi n° 25/80 du 15/11/80 portant amendement de l'ar-
ticle 47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des
fonctionnaires ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21/6/58 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;
Vu le décret 67/504 du 30/9/67 modifiant le tableau hié-
rarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et
remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n°
64/164 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseigne-
ment ;
Vu le décret n° 62/150/MF du 9/5/62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
Vu le décret 62/195/FP du 5/7/62 fixant la hiérarchisa-
tion des diverses catégories des cadres ;
Vu le décret 62/197/FP du 5/7/62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant
statut général des fonctionnaires ;
Vu le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
Vu le décret n° 65/81/EP-RE du 26/3/65 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doi-
vent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles
7 § 8 ;
Vu le décret n° 67/50/FP-EP du 24.2.67 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements ;
Vu le décret 74/170 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5/7/62 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires de la République Populaire du
Congo ;
Vu le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le rectificatif n° 81/016 du 25.1.81 au décret n° 80/644
du 28/12/80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres
Vu le décret n° 81/017 du 26/1/81 relatif aux intérim des
Membres du Gouvernement ;
Vu le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;
Vu le décret n° 81/707/SGG du 19/10/82 complétant l'arti-
cle 2 du décret n° 80/550 du 27.12.80 portant déblocage des avance-
ments des agents de l'Etat ;
Vu l'arrêté n° 9765/MTPS.DGTFP.DFP du 14/11/80 portant
engagement de certains Instituteurs contractuels en ce qui concerne
Monsieur VANGUI ELAU Casimir ;

D E C R E T :

.../...

D.B.

D.C.F.

Yb

ARTICLE 1er- En application des dispositions du décret n° 67/304 du 30.4.67 sus-visé, Monsieur VANGUI ELAU Casimir, né le 28.3.53 à Gombe Matadi (Zaïre), Instituteur Contractuel de 1° échelon de la catégorie C, échelle 8, indice 530, en service au Lycée de la Libération, titulaire de la Licence ès-Sciences, Section Mathématiques, Option : Mathématiques Appliquées (Filière Mécanique, 2ème session de 1981 est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommé au grade de Professeur de Lycée Stagiaire, indice 790.

ARTICLE 2°.- Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1981 - 1982 et de la solde pour compter du 19.10.81, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

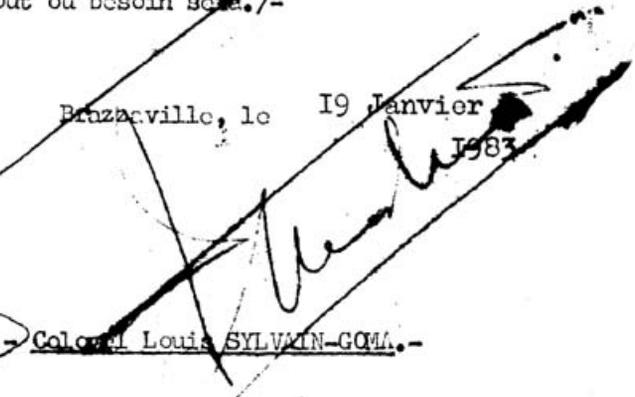
PAR LE PREMIER MINISTRE, CHEF
DU GOUVERNEMENT,

Brazzaville, le 19 Janvier 1981

LE MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE,

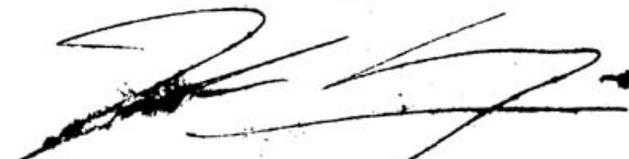


- Antoine NDINGA -



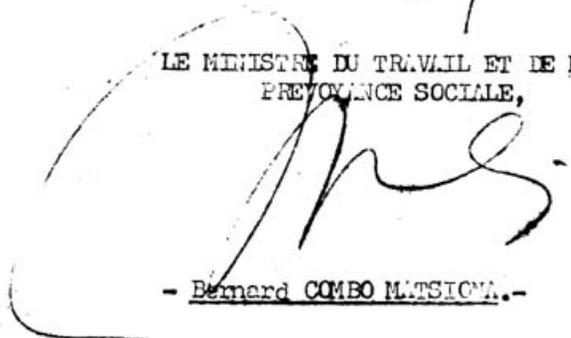
- Colonel Louis SYLVAIN-GOM -

LE MINISTRE DES FINANCES,



- Itihi-Ossétounba LEKOUHIZOU -

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE,



- Bernard COMBO MATSICHA -

AMPLIATIONS :

- JORPC. 1
- DGTFP/DFP. 3
- DFP/BST. 4
- D. B. 3
- DCE. 1
- MEN. 1
- DEAA. 2
- INTERESSE 1
- DOSSIER 3
- SGCM/BC. 2

